



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions libérales : montant des pensions

Question écrite n° 123360

Texte de la question

M. Yves Deniaud appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le montant de la retraite des médecins et conjoints survivants, et notamment la part « avantage social vieillesse (ASV) ». En effet, le point d'allocation ASV (dont la part constitue environ 40 % de la retraite) n'a pas augmenté depuis maintenant quatorze ans, et ce sans même tenir compte de l'inflation. En outre, une baisse progressive de 50 % est prévue d'ici à vingt ans. Il lui demande donc de lui donner quelques précisions sur cette dernière mesure qui risque de pénaliser fortement l'ensemble des retraités de cette catégorie professionnelle, d'autant plus que le point d'allocation ASV n'a pas évolué à la hausse depuis quatorze ans.

Données clés

Auteur : [M. Yves Deniaud](#)

Circonscription : Orne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123360

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 2007, page 4723